

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

21 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard SCHEUER, Maire.

Etaient présents : Mmes GUIRAL, HIBERT, LAYRAC, MANDOCE, PRIVAT, TIERRET ; Mrs AUGUY, DELAGNES, HORVILLE, POUJOL, SCHEUER, VALETTE

Monsieur Michel GIRARDIN a donné procuration à Monsieur Marc AUGUY
Monsieur Michel SOLLADIE a donné procuration à Monsieur Bernard SCHEUER
Madame Laurence GAULTIER a donné procuration à Madame Colette PRIVAT

Excusé : Amélie LAYRAC

Secrétaire de séance : Marc AUGUY

1) Approbation du plan de gestion interrégional du bien culturel « Chemins de Saint- Jacques-de – Compostelle en France » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco

Vu la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-septième session le 16 novembre 1972 et ratifiée par la France en 1975 ;

Vu les *Orientations devant guider la mise en œuvre du Patrimoine mondial* dont la dernière version a été adoptée le 31 juillet 2021 ;

Vu la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine stipulant la nécessité pour tout bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco de se doter d'un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre ;

Vu la décision n°22 COM VIII B 1 adoptée par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco le 5 décembre 1998 inscrivant sur la Liste du patrimoine mondial le bien : « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sous les numéros 868 et 868 bis ;

Vu la décision du Comité interrégional du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » du 1er octobre 2020 de se mettre en conformité avec la loi 2016-925 en engageant l'élaboration d'un Plan de gestion pour l'ensemble du bien en série ainsi que pour chacune de ses composantes ;

Vu le plan de gestion interrégional du bien culturel "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France", visé en annexe, à l'élaboration duquel la collectivité a été invitée à participer et qui est coordonné par l'Agence française des Chemins de Compostelle, contenant les orientations générales de conservation et de mise en valeur du bien dans son ensemble pour la période 2023-2027 ;

Vu la charte de gestion visée en annexe, entre l'Etat et l'Agence française des chemins de Compostelle, chargée d'assurer la coordination du bien culturel, de représenter les intérêts des propriétaires et d'assurer la mise en œuvre du plan de gestion nécessitant, dans l'esprit de la convention du patrimoine mondial, le concours de chaque propriétaire ou gestionnaire ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29-11-2022 approuvant le cahier de gestion local de la composante **868-073**, section de sentier « De Saint Côme d'Olt à Estaing », dont la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère est gestionnaire, contenant l'ensemble des actions de conservation, mise en valeur, médiation culturelle et patrimoniale et le plan d'action l'accompagnant pour la période 2023-2027 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

DECIDE

- D'approuver ce plan de gestion interrégional et sa charte de gestion auquel s'adosse le cahier de gestion local de la composante approuvé par la délibération sus visée.
- De participer aux travaux d'animation et de mise en œuvre du plan de gestion interrégional à travers d'une part les travaux de l'agence française des Chemins de Compostelle, les séminaires, formations ou concertations et enquêtes qu'elle pourrait proposer et, d'autre part, en participant au comité interrégional de bien réuni

annuellement et à ses groupes de travail thématiques (conservation / restauration, communication / Médiation, itinérance et développement touristique, coopérations).

- D'identifier au sein de la collectivité l'él(u) et le(s) technicien(s) qui seront les référents en charge du suivi du plan de gestion ;
 - Référent élus : Bernard SCHEUER
 - Référents techniques : Franck AYRAL
- De participer activement aux commissions locales ou territoriales d'animation et suivi de la gestion de la / les composante(s) inscrite(s) en lien avec les services de l'Etat, tel que ce processus a été initié depuis 2016 ; de veiller à mobiliser localement les acteurs parties prenante de la gestion du bien.

Confirme son adhésion à l'agence française des Chemins de Compostelle et sa participation aux instances statutaires.

A l'unanimité par 14 voix pour

2) Acquisition des parcelles BC 190 et 262 à Lévinhac

Monsieur le Maire expose que Monsieur Bernard Cayzac souhaite vendre la totalité de ses à la commune car elles ne sont pas constructibles et classées en zone N Naturelles et Forestières.

Monsieur le Maire informe le conseil que le propriétaire souhaite vendre la totalité des 2 parcelles pour un montant total de 10 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir la totalité des parcelles BC 190 et BC 262 respectivement de 2662m² et de 594m² (3 256 m²) au prix de 10 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

PROPRIETAIRE	PARCELLE CADASTRALE	SUPERFICIE	PRIX TOTAL D'ACQUISITION	NOM DU NOTAIRE
M. Cayzac Bernard fils de Jeannine	Parcelle 190	2 662 m ²	10 000€	Maître Palous
M. Cayzac Bernard fils de Jeannine	Parcelle 262	594 m ²		Maître Palous

Le Conseil municipal de la commune de Saint Côme d'Olt après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles BC 190 et BC 262,
- **ACCEPTE d'acquérir** les parcelles BC 190 et BC 262 d'une surface de 3 256 m² pour un prix global de 10 000€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir (acte notarié et autres) pour ces acquisitions.

A l'unanimité par 14 voix pour

3) Acquisition d'un prêt relais - Prolongation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a lancé les travaux d'Aménagement du Centre Bourg, de la Route de Boralde, du Plateau de Sport et qu'il convient de souscrire à un prêt relais pour financer l'arrivée de recettes (FCTVA et subventions).

Il rappelle que la commune a déjà réalisé un prêt relais en date du 20-07-2021 n°502021 qui arrive à échéance. Les subventions ne sont pas encore rentrées en comptabilité et il convient de prolonger le crédit relais de 24 mois afin de pouvoir recevoir les subventions et de rembourser ce prêt.

Après consultation, Monsieur le Maire propose de souscrire à un prêt relais auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 000 000 € sur 24 mois.

Conditions du prêt :

- **Montant** : 1 000 000 €
- **Durée** : 24 mois
- **Taux** : Taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané flooré + marge 0.80%.
- **Périodicité du paiement des intérêts** : Trimestrielle, par la procédure du débit d'office.
- **Frais de dossier** : 0.20 de l'enveloppe réservée
- **Modalité de tirage** : Par crédit d'office sous 48h ouvrés auprès de votre trésorerie.
- **Modalités de remboursement** : Amortissement anticipé au fur et à mesure des encaissements de subventions et ou FCTVA, sans frais, à l'initiative de l'emprunteur. Capital réglé par débit d'office au terme des 24 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Approuve** à l'unanimité la souscription à un crédit relais auprès du Crédit Agricole dans les conditions fixées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre signer le contrat de prêt relais et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité par 14 voix pour

4) Adressage : Nomination du Lotissement Chemin de la Rigaldie – « Vidal »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un lotissement de 12 lots va se créer derrière le chemin de la Rigaldie. Dans le cadre de l'adressage, il convient de nommer ce lotissement afin de pouvoir donner aux acquéreurs dorés et déjà la bonne adresse pour leur permettre de faire toutes les demandes de raccordement avec l'adresse définitive.

Plusieurs noms ont été proposés :

- Lotissement La Prairie,
- Lotissement Le Petit Clos,
- Lotissement Les Beaux Champs,
- Lotissement Les Galets,

La numérotation se fera en numérique, le lotissement comportant 12 lots, elle démarrera au n° 1 jusqu'au numéro 12 conformément au plan ci-dessous :



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Approuve** la nomination du Lotissement « Vidal » avec le nom « Lotissement La Prairie »
- **Accepte** la numérotation tels que présentée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre signer le contrat de prêt relais et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité par 14 voix pour

Questions diverses

Occupation de l'ancien local de chasse

Monsieur le Maire informe le conseil que le club de Moto « Moto Nature d'Olt » a sollicité la commune pour une mise à disposition de l'ancien local de chasse Rue de Boraldette.

Guzoutou

Réception des travaux avec clôture du PPI

La Rigaldie

Mesure pendant 1 an du débit de la source. Demande d'analyse complète en période haute et basse par l'ARS.

Extinction de l'éclairage public 2024

Modification possible chaque année. Extinction à 23h00 trop tard pour les restaurateurs. Lors de la fête, maintenir l'éclairage public le vendredi, samedi et dimanche.

A voir pour le prochain conseil : comparer les horaires avec les autres communes (BOZOULS, LAISSAC, ESPALION)

Eté 2023

Festival Folklorique et fête votive : Bons retours des habitants

Marché de producteurs : maintenir les deux dates mais peut être ajouter des tables devant la mairie

La Poste : Pèlerins en hausse, et très fréquentée par les marcheurs du GR65. Recenser les commerces avec le tampon pour le créencial et organisation pour le week-end.

La plage : succès pour la commune

Villes et villages fleuris : Audit du département, classement du 1^{er} prix.

DIVERS

Adressage : Obligation de la commune. Nomination de 4 élus pour contrôler les plaques de rues et numéros.

Lotissement VIDAL, rue des Ginestes : Proposition de plusieurs noms par les élus

Cimetière : Mettre en place un nettoyage du cimetière plus fréquent

La Bastide : Projet de réhabilitation des WC de la Salle des Fêtes de la Bastide

Sauvegarde : Une journée de nettoyage de la commune sera prévue

Colonnes semi enterrées : L'été l'odeur était désagréable. Franck devra mettre tous les vendredi un produit spécifique pour éviter les odeurs.

Accroche – Vélo : Il faudrait voir avec Sébastien Guiral de fabriquer un poteau en bois avec un trou pour attacher l'antivol.

Téléthon : 11 novembre Randonnée, le 12 novembre Cérémonie + vente de gâteaux

La séance est levée à 22h02.

Madame GAULTIER	Madame GUIRAL	Madame HIBERT
Madame LAYRAC	Madame MANDOCE	Madame PRIVAT
Madame TIERRET	Monsieur AUGUY	Monsieur DELAGNES
Monsieur GIRARDIN	Monsieur HORVILLE	Monsieur POUJOL
Monsieur SCHEUER	Monsieur SOLLADIE	Monsieur VALETTE